

L'IMPARTIAL

Le seul Journal Français de l'Île du Prince Édouard.

Publié le Jeudi de chaque semaine.

ABONNEMENT : un an.....\$1.00

Toutes communications, remises, etc. doivent être adressées L'IMPARTIAL.

Tignish, I. P. E.

L'IMPARTIAL.

TIGNISH, FEV 20 1896.

Les conservateurs ont en un caucus le 11 février à Ottawa. Sir Mackenzie Bowell fut le premier qui adressa la parole.

Il dit que le principal objet du caucus était de fournir aux amis du parti conservateur des explications sur le bill remédiateur, et il ajouta :

"Quant à moi, je m'en tiens aux déclarations que fit sir John Thompson, il y a deux ans.

Notre ancien chef, qui était catholique, a dit que si les cours de justice donnaient gain de cause à la minorité catholique de Manitoba le gouvernement serait tenu de s'y conformer. Depuis, le plus haut tribunal de l'Empire Britannique a parlé, et moi, comme son successeur, bien que je sois protestant et orangiste, je me crois lié au même engagement. Si nous ne venons pas en aide à la minorité catholique de Manitoba, il est probable qu'une autre minorité aurait aussi besoin de votre appui.

Depuis plusieurs semaines l'entrefilet suivant fait le tour de la presse libérale :

"Le vieux Tupper, à vingt ans, n'avait pas d'argent nécessaire pour passer en Angleterre finir ses études. Une excellente fille lui avançait une somme assez considérable fruit de son travail et de ses économies."

En vérité, c'est une grande misère que d'être pauvre; mais nous ne voyons pas que ce soit un crime. Si le jeune Tupper n'avait pas le sou à vingt ans, et que aujourd'hui il vaille presque un million il en résulte qu'il a su profiter du temps; qu'il a été économe, énergique et assidu au travail-exemple assez recommandable à suivre.

Nous ne comprenons pas que l'on puisse condamner le jeune homme qui n'a pas le sou, à 20 ans, parce qu'une excellente fille lui avance une somme assez considérable, tout particulièrement si ce jeune homme ne compromet pas ses croyances religieuses pour l'amour de l'argent que lui livre l'excellente fille.

UNE FANFARONNADE.

Il a été fait un effort ici, il y a quelques semaines, pour enfler un ballon électoral. Une grande assemblée avait été annoncée en faveur des pêcheurs, c'est à dire dans le but de demander une vingtaine de mille piastres, disait-on, en vue de faire des améliorations au brisè lames de Tignish. Quel bel appât! Tout de même, les pêcheurs ne se sont pas laissés prendre. Le jour de la réunion arrivé il ne se trouva qu'une cinquantaine de personnes, dont quatorze pêcheurs. N'importe, la harangue prit son cours. Le parleur adressa l'auditoire peu nombreux et manifesta le regret apparent qu'il éprouvait de n'avoir pu voir notre député M. Perry, avant le départ de celui-ci pour Ottawa. Il débita ensuite une série de résolutions allant droit au département de la marine au lieu de faire parvenir ces documents aux autorités par l'intermédiaire de notre représentant.

Rien de plus louable que de s'intéresser au sort de ses semblables. Mais aussi rien de plus

noble que d'agir d'une manière franche et loyale.

On donne pour raison que M. Perry est dans l'opposition. C'est vrai, ce qui prouve une fois encore, de la manière la plus indéniable, l'urgence d'avoir pour représentant un homme qui soit en bonne entente avec tous les partis. Mais après tout, que M. Perry soit dans l'opposition ou non, il n'en est pas moins le représentant du comté, et pour qui ce soit de vouloir s'arroger une autorité qui appartient strictement à celui que le peuple a choisi, n'est ni plus ni moins qu'une insulte lancée à la figure de la majorité des électeurs du comté qui ont jugé à propos d'envoyer M. Perry au parlement. Nous préférons voir M. Perry ou quelqu'autre qui nous représentât à Ottawa se ranger toujours du côté où est la force. Nous y gagnerions certainement.

Mais après tout, quoique M. Perry soit dans l'opposition, la politesse et la courtoisie, au moins, demandent que nous le reconnaissons comme membre du comté lorsque nous avons quelque demande à faire.

A. C. B. M.

Comme nos compatriotes, aussi bien que la population catholique anglaise paraissent, depuis quelque temps, s'intéresser d'une manière toute particulière à l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, et comme on entend quelque fois des personnes former des opinions entièrement extravagantes et fausses sur le but et l'intention de cette Association, nous jugeons à propos, aujourd'hui de donner un exposé authentique de cette Association qui est reconnue pour être une des meilleures, sinon la meilleure des institutions jusqu'à présent établie dans les intérêts des catholiques qui ont droit d'en devenir les membres.

Persuadé du danger auquel étaient exposées la foi et la morale des fidèles confiés à ses soins, qui joignaient des sociétés anti-catholiques, et reconnaissant la nécessité d'une assurance qui serait, tout à la fois, sûre et à bon marché, Monseigneur Ryan, évêque de Buffalo, N. Y., organisa en 1876, l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle. Cette Association recut immédiatement l'approbation de Notre Saint Père le Pape et se répandit rapidement dans toutes les parties des Etats Unis. En 1880, elle fut introduite en Canada, et aujourd'hui au delà de 16 000 membres marchent à l'ombre de sa bannière dans notre pays. Outre l'approbation du pape, elle a été sanctionnée par le cardinal, les archevêques et les évêques du Canada, et tous les évêques et presque tous les prêtres que l'âge rend éligibles en sont devenus les membres. Ainsi ceux qui s'opposent à cette association sous son point de vue catholique sont entièrement dans l'erreur. D'ailleurs, les certificats obtenus du gouvernement attestent que c'est la meilleure société d'assurance qui soit enrégistrée à Ottawa. Encore, lorsque l'on reconnaît que, à part du clergé qui en fait partie, cette association compte dans ses rangs l'élite laïque des catholiques du Canada, se serait pousser l'opposition jusqu'au ridicule que de vouloir condamner les principes qui la gouvernent.

Examinons son Mode d'opération. Le mode d'affaires de l'Association est si simple, qu'on ne saurait éprouver la moindre peine à en conduire les opérations. Les membres des diverses succursales sont intéressés en

étant requis de prendre une part active au fonctionnement de l'Association; ils sont conjointement détenteurs d'actions dans une grande organisation et on leur enseigne que du soin, de la vigilance et des efforts de chaque individu dépendent les intérêts de l'Association. Les efforts des membres ont été jusqu'à présent tellement couronnés de succès que le Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada tient aujourd'hui le premier rang parmi toutes les sociétés fraternelles Catholiques.

Les succursales se composent des membres de l'Association et ce sont les seuls canaux par lesquels on devient membre. Leurs officiers font toutes les transactions, telles que la collection de l'argent du fonds des bénéfices ou autres et s'acquittent de tout le travail de routine de leurs succursales respectives.

Le Grand Conseil est le corps gouvernant et se compose de représentants des succursales. Il tient une convention de l'Association tous les deux ans.

Tous les officiers qui reçoivent ou déboursent les fonds sont obligés de fournir des cautionnements pour la fidèle exécution de leurs devoirs.

Les fonds de l'Association sont appelés :

1o Fonds des Bénéfices qui provient des cotisations mensuelles pour payer les bénéficiaires des membres décédés. Depuis la fondation du Grand Conseil au Canada, il a été payé aux veuves, aux orphelins, etc, le somme de \$900,000.

2o Fonds de Réserve pour protéger les membres contre les effets d'un taux de décès plus qu'ordinaire.

3o-Fonds Général pour toutes dépenses de la succursale.

Les aspirants à l'admission doivent être Catholiques pratiquants, du sexe masculin, âgés de pas moins de 18 ans ni plus de 50 au temps de l'initiation; subir un examen médical, être approuvés par le Médecin Examinateur en Chef, le Bureau des Syndics de la Succursale, et élus au scrutin par la Succursale à laquelle la demande est faite, avant qu'ils puissent être admis membres.

Trois classes de polices sont émises, savoir; \$2,000, \$1,000 et \$500.

CE QU'IL EN COUTE POUR DEVENIR MEMBRE.

Honoraire de la Demande d'admission\$3.00
 Honoraire de l'examen Médical\$2.00
 Une Cotisation Mensuelle, suivant l'âge et la classe de la police, tel que donné plus bas.
 Une Contribution Mensuelle0.25

Les aspirants qui sont rejetés sont remboursés des \$3.00 de la demande d'admission.

VOICI LE COUT ANNUEL POUR UNE POLICE DE 500.

No de Co	Age des	Mon	Total
tisations	membres	tant de	la cotisation
fixes		la cotisation	
15.....	Entre 18 et 25 ans	25c.	\$3.75
15.....	25 et 30 "	38c.	4.20
15.....	30 et 35 "	50c.	4.50
15.....	35 et 40 "	65c.	5.25
15.....	40 et 45 "	80c.	6.00
15.....	45 et 50 "	1.00c.	6.75

POUR UNE POLICE DE \$1000

15.....	Entre 18 et 25 ans	50c.	7.50
15.....	25 et 30 "	75c.	8.25
15.....	30 et 35 "	1.00c.	9.00
15.....	35 et 40 "	1.25c.	9.75
15.....	40 et 45 "	1.50c.	11.25
15.....	45 et 50 "	1.75c.	12.75

POUR UNE POLICE DE 2000

15.....	Entre 18 et 25 ans	1.00c.	15.00
15.....	25 et 30 "	1.50c.	16.50
15.....	30 et 35 "	2.00c.	18.00
15.....	35 et 40 "	2.50c.	19.50
15.....	40 et 45 "	3.00c.	21.00
15.....	45 et 50 "	3.50c.	22.50

Les contributions sont de 25c par mois. Ces contributions ajoutées aux cotisations donneront la moyenne du coût annuel.

Voici le coût annuel probable d'un bénéfice de \$2000

POUR UN MEMBRE AGE DE 26 ANS

Quinze cotisations à \$1.10 chacune.....	\$16.50
Douze contributions mensuelles.....	3.00

\$19.50

L'importance de pouvoir à des moyens de subsistance pour sa famille ou ceux dont on est le soutien, après la mort, n'a pas besoin d'être argumentée. C'est une question réglée hors de controverse par l'instinct naturelle de l'humanité, et l'impulsion en est que plus forte quand l'élément de l'affection s'en mêle. C'est pour cela que nous travaillons, que nous économisons, que nous faisons des projets et espérons; et la mort vient à nous avec de nouvelles terreurs quand elle nous frappe avant que cette provision soit faite. La question, alors, est celle-ci: Comment cette provision peut-elle être faite la meilleure et la plus facilement?

En devenant Membre de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle. Pas d'incertitude, pas d'intérêts contradictoires, pas de dépenses extravagantes, pas de surplus énormes, pas de caprices d'officiers, pas de fluctuation dans la valeur des polices, pas de bureau d'un million de dollars, pas d'officiers recevant de gros salaires, pas de spéculation sur placements avec l'argent des membres dans l'A. C. B. M. Pour le montant d'affaires faites, le coût d'administration de l'A. C. B. M., est infiniment plus bas que dans toute autre Association à cotisation ou organisation d'assurance sur la vie, sur le continent de l'Amérique.

Le marchand, ou le capitaliste, sachant que les affaires sont incertaines, reconnaît la nécessité de pourvoir à une suffisance sur laquelle sa famille peut compter avec sûreté, advenant sa mort ou l'infortune financière.

L'artisan, ou l'homme à gages, comprenant que sa vie ne peut que suffire à subvenir aux besoins de ceux qui lui sont les plus chers, désire avoir quelque garantie que sa famille ne dépendra pas de la charité quand la mort l'appellera.

Un droit de membre dans l'A. C. B. M. répondra à ce besoin. Grâce à elle des centaines de familles sont échappées à la misère, comme la famille du capitaine Farrell d'Albion, et nombre de foyers ont conservé leur confort; les nuages qui assombrissent la perspective de la jeunesse, quand le secours si efficace du père lui est enlevé, sont dissipés, et le cœur de la veuve n'a pas à souffrir l'angoisse de voir ses chers petits dans le dénuement. La première cotisation payée par un membre de l'A. C. B. M., lui crée une succession qui, si la mort l'enlève, est en argent et secourra les bien-aimés qui vont pleurer sa perte. La misère avec son noir désespoir, du moins, ne les menace pas à cause de son trépas.

C'est un devoir que chaque père doit à sa famille de pourvoir pour ceux qui dépendent de son soutien, au cas que ce soutien leur serait enlevé par la mort, dont l'heure et la manière d'agir sont si incertaines.

Les jeunes gens ou hommes non-mariés devraient aussi devenir membres de l'A. C. B. M.; ainsi en cas de mort ils pourraient laisser quelque chose à leurs parents qui les ont élevés et ont maintenant droit à leur aide.

Tout Catholique, pendant sa vie, désirerait certainement garder sa famille ensemble. Comment peut-on s'attendre qu'une veuve sans ressources et avec une grande famille puisse faire de même. En faisant une provision comme celle que vous offre l'A. C. B. M., vous êtes sûr que votre femme et votre famille resteront ensemble, que vos enfants seront vêtus, instruits, et qu'ils conserveront leur religion. Beaucoup s'imaginent que parce qu'ils jouissent d'une

bonne santé, cela, durera toujours. Parcourez les journaux quotidiens et vous lirez les nombreux accidents qui arrivent tous les jours. Quelqu'un peut-il affirmer que son nom ne paraîtra pas dans ces colonnes peut-être demain? La vie est bien incertaine; pendant que vous êtes en santé, faites votre demande d'admission dans l'A. C. B. M.

Tout ce que nous venons de relater a rapport aux provisions faites par l'assurance. A plus forte raison devons-nous nous enrôler dans cette association, qui est la sauvegarde de la foi, et qui a pour but principal l'amélioration morale, intellectuelle et sociale de ses membres. Nous sommes convaincus qu'en assistant ponctuellement à une succursale et en se conformant aux règlements avec fidélité, le jeune homme y acquiert une éducation libérale, qui tournera à son avantage dans la grande famille sociale. Chaque succursale forme par elle-même un petit parlement où les membres sont enseignés à observer les principes de l'ordre social, les préparant ainsi à prendre une part active et intelligente dans tout mouvement qui se présente pour l'avancement de la société en général, Domc, puisque tous ceux qui veulent devenir membres doivent être catholiques pratiquants, puisqu'ils doivent être dévoués à leur Sainte Religion l'effet moral de l'A. C. B. M. ne saurait être trop apprécié.

Maintenant lorsque l'on envisage tous les avantages que l'on peut retirer en devenant membre de cette société de bienfaisance; iorsque l'on constate l'empressement que manifestent les autres paroisses catholiques de cette province à s'enrôler sous sa bannière, il est plus qu'étonnant de voir qu'une grande paroisse comme Tignish n'ait pas encore avisé aux moyens d'établir une branche de l'A. C. B. M. Nous parlons avec connaissance de course en disant que c'est le désir d'un grand nombre de devenir membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle.

Il est donc désirable que nous nous organisions sans délai et que nous faisons partie d'une société qui nécessairement nous sera utile et profitable. L'A. C. B. M. n'est point une institution où l'on y mêle la politique, souvent si nuisible dans les mouvements progressifs. Tout catholique pratique y est admis en se conformant aux règlements. L'A. C. B. M. est l'espoir du Canada catholique.

DECISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNAUX

1o Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non que le journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre le prix de l'abonnement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district ou le journal est publié lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bur au de poste, ou de changer de résidence et de laisser accu-

muler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

LIVRES pour les ECOLES FRANCAISES.

Primaire-Français et Anglais
 Premier Livre--Français et Anglais
 A vendre en gros et en détail
 —PAR—
 GEO. CARTER & CIE.
 Ch'town, } Libraire.
 Sept. 12 }

MANQUEZ-VOUS DE VITALITE? en aucune parti de votre système ou avez-vous perdu votre vigueur par imprudence ou autre cause quelconque. Ecrivez-moi et expliquez les causes et je vous dirai volontier ce qui m'a guéri lorsque j'avais le plus besoin de guérison. Je vous enverrai une lettre personnelle et vous enverrai gratis une recette du simple remède dont j'ai fait usage moi-même. Ne remettez jamais à demain ce qui doit être fait aujourd'hui. Ecrivez-remettant un timbre pour réponse—à Thomas Slater, Boite Postale 1440, Kalamazoo, Michigan.

LE MAGASIN DU PEUPLE

Le magasin par excellence où le public trouve tout ce dont on a besoin. Nous avons toujours en mains l'assortiment le plus complet: Farine, Thé, Tabac, Melasse, Sucre, Bottes et Souliers, Groceries, Clous, Poêles, Huiles. Marchandises Sèches de toutes espèces et de la meilleure qualité. Venez nous voir. Nous vendons à prix très réduits. Nous payons toujours le plus haut prix pour le produit et tout autre article qui peut être placé sur le marché.

GILBERT DESROCHES
 MISCOCHE P. E. I.,
 9 Jan '96

RUBBER STAMPS.

SOMEBODY in your town ought to take orders for Hand Stamps and send them to us. There is money in this for the right man. We make only the best. Our Agent's Price List shows just what everything in the line will cost LAID DOWN.
WALTON & COMPANY,
 HAND STAMPS, SEALS & STENCILS,
 SHERBROOKE, QUE.

La Fontaine De La Jeunesse Trouvée

—OXO—
 Les vieux reviennent jeunes. Les faibles reviennent forts. Les forces vitales sont rendues. L'espoir renaît dans tous les [cœurs

La vie devient douce et (agréable

Avez-vous vécu comme vous (le deviez ?
 Avez-vous besoin de nouvelles [forces ?
 Aimeriez-vous à devenir jeune ?
 Envoyez-moi votre nom et adresse et je vous écrirai personnellement, vous expliquant comment je suis redevenu un homme nouveau, par l'usage d'un simple remède domestique.
 Thomas Slater, Boite 1440, Kalamazoo, Michigan.
 Envoyez un timbre pour réponse.